



CGT ANPE/POLE EMPLOI 13 *libres, responsables, syndiqués*

LES SITES MIXTES, SERVICE DE PROXIMITE ?

Depuis la création de Pôle Emploi, un seul objectif semble concerner les directions : la création de site commun. Si on peut comprendre sa logique médiatique dans le cadre de la fusion, les répercussions négatives sur les conditions de travail sont bien trop nombreuses pour croire que seule la volonté d'un meilleur service au public (et non pas service public...) guide les décisions nationales et régionales.

Un objectif financier :

Toute fusion entraîne une mutualisation des moyens, des économies d'échelles. Que ce soit de l'humain, des locaux ou du matériel, peu importe les conséquences, seul les résultats comptables comptent. Le désengagement progressif de l'Etat et le changement de statut dû à la création du nouvel Etablissement ont pour résultat une gestion économique et financière du chômage sans prendre en compte les répercussions sociales de ce changement.

Une délocalisation des missions :

Alors que le discours voudrait que les démarches du public en soit ainsi simplifiées en créant un lieu unique, pôle emploi délocalise et sous-traite ses missions en confiant l'accompagnement à des structures privés.

Un lieu de brassage explosif :

En imposant la mobilité professionnelle aux agents, en communiquant sur une fusion affichée mais non effective des services, la direction met en danger le personnel. La formation minimaliste ne permet pas de donner le service attendu, le risque étant de fournir de mauvaises informations et/ou de créer des tensions lorsqu'on ne peut y répondre (augmentation des agressions souvent liées à l'organisation, *cf rapport CHSCT*)
Le mélange des personnels de l'ex-ASSEDIC et ex-ANPE n'est pas anodin, les deux métiers se rejoignant sur un seul point commun, le contrôle...

Une enquête a été diligentée par le CHSCT (en cours), elle a déjà eu lieu dans d'autres régions et partout le même constat :

- augmentation des agressions
- conditions de travail anxiogène (alertes émises par le médecin du travail/de prévention)
- perte de sens
- mobilité forcée entre les sites
- instabilité organisationnelle
- système d'information défaillant
- intensification de la charge de travail
- perte de repère hiérarchique (nominations en cascades, instabilité des équipes locales...)

C'est pourquoi nous exigeons :

**L'ARRET DU DEPLOIEMENT SAUVAGE DES SITES MIXTES
LE RESPECT DES INSTITUTIONS (préconisations du CHSCT)
LE RESPECT DU CHOIX DES AGENTS (pas de mobilité subie)**